

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 26 juin 2013 portant nomination de membres du conseil départemental du Haut-Rhin placé auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales d'Alsace

NOR : AFSS1330413A

Le ministre de l'économie et des finances et la ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2012 portant nomination des membres des conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales d'Alsace;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D. 213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil départemental du Haut-Rhin placé auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales d'Alsace :

M. Munch (Christian), au titre des employeurs, en qualité de conseiller suppléant, représentant la CGPME, en remplacement de Mme Schotte (Françoise).

M. Lajat (Yves), au titre des travailleurs indépendants, en qualité de conseiller suppléant, représentant la CGPME.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 26 juin 2013.

Pour les ministres et par délégation :
Par empêchement du directeur de la sécurité sociale :
Le chef de service, adjoint au directeur,
J. BOSREDON